

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal :

53

N°021

En exercice :

53

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présents.:

46

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 FÉVRIER 2021

**L'AN deux mille vingt et un, le 11 février**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 5 février 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, FAUCHEUX Gilbert, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, BUTT Zishan, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Sozig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Monsieur Lewis CHARTIER

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Madame Margaux HOUIS

Monsieur Pierre SACK

Madame Mizgin OZHAN

Monsieur Pierre SACK

Madame Marie Amelie ANQUETIL

Madame Marie-pascale REMY

Madame Safia BOUCHA

Monsieur Jean jacques KARMAN

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

---

Secrétaire de séance : Madame Marie-Pascale REMY

---

Direction Générale Adjointe Développement/ MAIRE/Mission Agenda  
21

**OBJET : Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable 2020 (débat d'orientation budgétaire 2021 - Commune d'Aubervilliers)**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de ,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 2311-1-1 ;

Vu le Code de l'environnement notamment l'article L.110-1 ;

Vu la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 pour la programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement n°1 ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2), notamment son article 255 ;

Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Vu la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales (application du décret n° 2011-687 du 17 juin 2011) ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° IDF-2018-01-31-007 relatif à l'approbation et à la mise en œuvre du plan de protection de l'atmosphère pour l'Île-de-France 2018-2025, faisant suite aux plans de protection de l'atmosphère pour l'Île-de-France 2006-2011 et 2013-2016 ;

Vu la délibération n°215 du Conseil municipal du 12 juillet 2012 approuvant le premier plan d'action Agenda 21 d'Aubervilliers 2012-2014 ;

Vu la délibération n°257 du Conseil municipal du 17 septembre 2015 approuvant les propositions d'actions à retenir pour Aubervilliers dans le cadre de la mise en œuvre du "Pacte pour la transition, les collectivités s'engagent" du Collectif national pour une transition citoyenne ;

Vu la délibération n°306 du Conseil municipal du 19 novembre 2015 approuvant la résolution d'engagements communs pour la sauvegarde du climat et l'amélioration de la qualité de vie à Plaine Commune intitulée "Vers un modèle de développement plus soutenable" ;

Vu la délibération n°032 du Conseil municipal du 14 février 2018 approuvant la

stratégie et le plan d'action du second Agenda 21 d'Aubervilliers à mettre œuvre jusqu'en 2021 ;

Vu la délibération n°100 du Conseil municipal du 20 juillet 2020 attestant de la présentation effective à l'organe délibérant de la collectivité du rapport annuel (2019) sur la situation en matière de développement durable de la commune d'Aubervilliers ;

Vu le vœu « Déclaration de l'urgence climatique » du Conseil municipal du 15 octobre 2020, enregistré sous la délibération n°120 dans le registre des délibérations de cette séance ;

Considérant que la ville d'Aubervilliers est une collectivité de plus de 50 000 habitants ;

Prend acte par 53 pour

**DELIBERE :**

**ATTESTE** de la présentation effective du rapport annuel (2020) sur la situation en matière de développement durable de la commune d'Aubervilliers (débat d'orientations budgétaires 2021 – commune d'Aubervilliers) à l'organe délibérant de la collectivité.

**Reçue en préfecture le : 22/02/21**  
**Accusé en préfecture :**  
**93-219300019-20210211-lmc119081-DE-1-1**  
**Publiée le : 22/02/21**  
**Certifiée exécutoire :**

Le Maire,

Karine FRANCKET



